

Commissaires Techniques :

M. Yves VANACKERE Licence n° 16710
M. Patrick GUILLEUX Licence n° 55340
M. Hervé DUROU Licence n° 49716

Chronométrateur responsable :

M. Jean-Marie SAINT JEAN Licence n° 1054

Médecin Chef :

M. Johan LECLERC Licence n° 193298

Chargé des relations avec les concurrents :

M. Ernest WANTZ Licence n° 1599
Mme Yvette WANTZ Licence n° 1598
M. Franck MADER Licence n° 187564

Chargé des relations avec la presse :

M. Pascal HOLLOCOU

Observateur désigné par FFSA :

M. BEGARIE Jean Licence n° 2400

1.2P. Eligibilité

Les 12 heures d'Endurance tout terrain du SANTERRE comptent pour :

- Le Championnat de France d'Endurance tout terrain.
- Le Trophée Endurance 4X4.
- Le Challenge Endurance 2 roues motrices.
- Voitures conformes au règlement rallye tout terrain FIA.
- Le challenge Endurance du Nord.

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications techniques et administratives, qui auront lieu le **vendredi 10 juin 2011 de 16h00 à 20h00 sur le site du circuit**. Si à la date du jeudi 09 juin 2011, le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro suivant : **03.22.87.27.75**.

Les opérations de démontage et de contrôle finales seront effectuées au garage PORET à ASSEVILLERS (80) au taux horaire de main d'œuvre de 45 Euros T.T.C..

1.3.8P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement spécifique endurance tout terrain FFSA.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**3.1P. Demandes d'Engagements - Inscriptions**

3.1.5P. Tout concurrent qui désire participer à la course des 12 heures d'Endurance Tout terrain du SANTERRE doit envoyer au secrétariat TEAM BOUT'S, 29 Grande Rue à CARREPUIS (80700), la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le lundi 30 mai 2011 (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement (comprenant fourniture des transpondeurs et arrosage de la piste) sont fixés à :

- avec la publicité obligatoire de l'organisateur à **750 €**
- sans la publicité de l'organisateur à **1150 €**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **60 voitures maximum**.

3.2P. Pilotes : Un équipage peut être composé de **2, 3 ou 4 pilotes maximum**.

Coéquipier : **Cette course est autorisée avec coéquipier**

3.2.3P. Temps de conduite

Voir le règlement spécifique à l'endurance tout terrain FFSA.

3.3P. Outre les numéros de la partie haute arrière de la carrosserie (gauche et droite), chaque voiture aura des numéros de toit de chaque côté, apposé sur une plaque de **24cm** de hauteur sur **35 cm** de long placée dans l'axe de la voiture. La hauteur des chiffres sera de **23 cm** et la largeur du trait de chaque chiffre de **4cm**.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Voitures autorisées

Conforme au règlement spécifique endurance tout terrain FFSA.

4.2P. Pneumatiques

Conforme au règlement spécifique endurance tout terrain FFSA.

4.3P. Assistance

4.3.1.2P. Remorquage

Voir règles spécifiques à l'endurance tout terrain règlement FFSA.

4.3.2.1P. Zone des stands

De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

4.3.2.2P. Zone de ravitaillement

Conforme aux règlements spécifiques à l'endurance tout terrain FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

La course des 12 heures d'Endurance Tout terrain du Santerre se déroule en deux manches de 6 heures sur un circuit de 4,400 Km conforme aux critères d'Approbation des Circuits Tout terrain. Le circuit est situé rue de Péronne territoire de la commune de FLAUCOURT (80).

6.6P. Parc fermé final

Le parc fermé final est obligatoire et est situé sur le circuit après la ligne de départ.

6.7P. Tableau d'affichage

Il sera situé devant le PC course, près de la cellule chronométrage. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. Permanence

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à la cellule des membres du collège. Il est également possible de contacter l'organisation durant tout le week-end en se rendant à leur cellule de permanence ou en appelant au : **06.32.88.47.77**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation FFSA.

7-5P. Course

Les 12 heures d'endurance tout terrain du Santerre se découperont en deux manches de 6 heures chacune. Une première le Samedi de 15 heures 00 à 21 heures 00 et la seconde le Dimanche de 09 heures à 15 heures 00.

7.10P. Interruption de la course

A l'arrivée de la première manche les voitures seront en parc fermé y compris les voitures arrêtés dans les stands pour une durée de 30 mn., à partir de 21 heures 30 elles rentreront dans les stands pour 1 heure 30 d'assistance. A partir de 23 heures les véhicules devront rejoindre la zone de parc fermé (pointage de l'heure d'entrée). Les voitures restant dans les stands se trouvent sous le régime de parc fermé. Tout concurrent se présentant après l'heure de fermeture du parc se verra interdire l'accès de la grille de départ sur la piste. Il devra s'élancer de la zone des stands et une pénalité de **1 TOUR** lui sera infligée.

La mise en route du moteur effectuée au moyen d'une batterie extérieure qui ne pourra ensuite être embarquée dans la voiture est autorisée ainsi que le changement de (des) roue(s) crevée(s) avant le départ de la deuxième manche.

Le départ de la deuxième manche sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la première manche.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Les 12 Heures d'Endurance Tout Terrain du SANTERRE étant une épreuve spécifique du Championnat de France d'Endurance Tout Terrain, les points attribués à l'issue de la course bénéficieront d'un coefficient « bonus » de 1,2. L'ensemble des points prévus au Championnat de France d'Endurance Tout Terrain sera attribué à l'issue de cette course des 12 heures.

ARTICLE 10P. TROPHEES - COUPES

La distribution des trophées et coupes aura lieu le dimanche 12 juin 2011 à partir de 16 heures 30 sur le site du circuit. Les équipages classés qui ne se présenteront pas au complet perdront le bénéfice de leur prix.

Les trophées et coupes seront distribués sur la base du classement final (scratch), et ne seront pas cumulable.

Deux coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

PRESCRIPTIONS A CETTE EPREUVE.

La circulation sur la voie publique ou en dehors de l'enceinte du circuit est strictement interdite (sauf pour se rendre aux vérifications). Le pilote engagera sa responsabilité et assumera seul toutes les conséquences de son infraction. **La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.**

12 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE

Horaires – Timing du Week-end

VENDREDI 10 JUIN 2011	
16h00 à 20h00	Contrôles administratifs et techniques sur le circuit
19h00	Réunion du collège
21h45	Repas des officiels et des organisateurs
21h00	Publication des équipages admis au départ
SAMEDI 11 JUIN 2011	
7H30	Convocation des commissaires
8h15	Mise en place des commissaires sur le circuit
8h30	Briefing des concurrents devant le PC course
9h00 à 11h00	Séance d'essais libres
11h30 à 13h00	Séance qualificative du véhicule
13h00	Repas des commissaires, des officiels et des organisateurs
13h45	Mise en place des commissaires
14h15	Ouverture de stands et mise en grille des véhicules
14h30	Fermeture de la sortie des stands jusqu'au départ
15h00	Départ de la première manche de 6 heures
21h00	Arrivée de la manche et mise en parc fermé
21h30 à 23h00	ASSISTANCE MECANIQUE SUR VEHICULE
21h30	Publication du classement et ordre de départ
23H00	MISE EN PARC FERME
DIMANCHE 12 JUIN 2011	
7H00	Convocation des commissaires
7h45	Mise en place des commissaires sur le circuit
8h00	Sortie parc fermé et mise en grille des véhicules
8h30	Fermeture de la sortie du parc fermé
9h00	Départ de la deuxième manche de 6 heures
15h00	Arrivée de la manche et mise en parc fermé
15h15	Affichage des résultats provisoires
15h45	Affichage du classement définitif si aucune réclamation